

PROCES VERBAL DU VENDREDI 24 JANVIER 2014

Membres présents : Christian DAVID, Maire, Emmanuel GRENARD, 1er Adjoint au Maire, Jean Yves COMBY, 2ème Adjoint au Maire, Joël VUAILLET, Conseiller Municipal Délégué, Francis MORICHEAU, Conseiller Municipal Délégué et les Conseillers Municipaux : Pierre GRENARD, Christian MILLET et Emile MARNAT (départ du conseil à 21 h 15 avec pouvoir à Christian MILLET, Conseiller Municipal).

Membre(s) absent(s) excusé(s) avec pouvoir :

Anne LOZNEANU, Conseillère Municipale avec pouvoir à Francis MORICHEAU, Conseiller Municipal Délégué,

Michelle PLOCKI, Conseillère Municipale avec pouvoir à Jean Yves COMBY, 2ème Adjoint au Maire,

Cédric MERMET-BURNET, Conseiller Municipal avec pouvoir à Christian DAVID, Maire,

Membre(s) excusé(s) sans pouvoir :

Néant.

Membre(s) absent(s) non excusé(s) :

Néant.

Membres en fonction :

Membres présents	8
Membres absents excusés avec pouvoir	3
Membres absents excusés sans pouvoir	0
Membres absents non excusés	0

Le Vendredi 2 Janvier 2014 à 19 h, le Conseil Municipal de La Pesse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle de Mairie, sous la Présidence de Christian DAVID, Maire.

Secrétaire de Séance :

Francis MORICHEAU - Adopté à l'unanimité.

En introduction, le Maire demande de rajouter les points suivants à l'ordre du jour qui nécessitent une prise de position du Conseil Municipal :

9°) Redevance assainissement : délibérer pour régulariser un appel de redevance,

10°) Projet développement touristique de la Communauté de Communes : approbation de la fiche action concernant La Pesse,

11°) Cession parcelle B 1091 (cabane des mushers) : délibérer pour autoriser cette cession et donner au maire le droit de signer tous les documents y afférent,

12°) Commission finances : dossier travaux bâtiment technique communal et réfection de la toiture du bâtiment Mairie/Ecole.

Aucune objection n'est faite sur le rajout de ces points.

1°) Association Petit Homme :

A la demande du Maire et suite à la décision prise au dernier conseil municipal, Madame Anne LANCON, Présidente de l'association "Petit Homme", a présenté avec clarté les deux points pour lesquels les membres du conseil municipal souhaitaient avoir des explications et

la présentation d'un compte financier. Des échanges constructifs ont permis à chacun de mieux appréhender la situation.

Après le départ de Madame Anne LANCON, les membres du conseil ont débattu et ont unanimement décidé par 8, huit voix plus 3, trois pouvoirs, d'une part, d'allouer à cette association le remboursement des frais engendrés pour assurer le chauffage de la salle communale soit 70 € et d'autre part, de reconsidérer l'éventuelle demande de participation financière qui nous serait adressée pour le prochain stage "cirque enfants" pour les enfants domiciliés à La Pesse qui se déroulera à l'automne 2014.

Un courrier dans ce sens sera adressé à la Présidence de l'association.

2°) Approbation du Procès Verbal du Mardi 17 Décembre 2013 :

Aucune remarque n'étant formulée, ce Procès Verbal est adopté à l'unanimité.

3°) Dossier épandage des boues de la STEP (Station d'Épuration) :

Suite à la réunion qui s'est tenue le 10 décembre 2013 en mairie avec la commission agriculture et la Chambre d'Agriculture représentée par Monsieur MOZER, afin de travailler sur l'épandage des boues de notre STEP, il était envisagé de convoquer les agriculteurs non AOC à une réunion d'information et de cadrage.

Les informations devant nous parvenir de la part de Monsieur MOZER ont connues quelques retards et cette réunion prévue le 21 janvier 2014 est repoussée au 07 février 2014 en mairie à 14 h 30.

Cette réunion importante devra permettre d'aboutir à la faisabilité de la solution de l'épandage agricole local pour ces boues.

L'épandage local semble être la solution la plus appropriée, la plus simple et surtout la moins onéreuse.

Les convocations seront adressées rapidement aux agriculteurs potentiels.

4°) Délibérer pour devis Chambre d'Agriculture pour diagnostic revalorisation des communaux et nouveaux baux et conventions :

Suite au travail important réalisé dans le cadre du P.G.I. (Plan de Gestion Intégré) sur les 120 ha de notre communal, il en est ressorti une sous-exploitation générale des surfaces louées par des exploitants.

L'objectif majeur étant de limiter l'enfrichement de ces surfaces communales par un usage agricole adapté et de garantir un chargement animalier minimal et suffisant par la signature de nouveaux baux ou conventions de pâturage avec les exploitants actuels ou à venir, la Chambre d'Agriculture peut nous accompagner dans ces démarches techniques, administratives et juridiques.

Un devis dans ce sens nous a été adressé. Après l'avoir étudié et en avoir débattu, les élus souhaitent rencontrer Madame Sylvie BREVET de la Chambre d'Agriculture afin de solliciter un délai plus court quant au rapport de cette étude et d'avoir la proposition d'un devis scindé en deux parties dont la première s'arrêterait au terme des 8 premiers jours de travail de la Chambre d'Agriculture soit au niveau de l'Analyse et de la Synthèse.

En outre, cet entretien avec la représentante de la Chambre d'Agriculture nous permettrait d'obtenir des informations et des précisions quant à l'aboutissement efficace de ce diagnostic.

5°) Délibérer pour la fermeture du poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème Classe et création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1ère Classe /

Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire de Catégorie C en date du 08 octobre 2013 et le tableau d'avancement de grade, les membres du conseil municipal doivent délibérer pour d'une part, fermer le poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème Classe avec

effet au 31 mars 2014 et d'autre part, créer le poste d'Adjoint Administratif Principal 1ère Classe avec effet au 01 avril 2014.

Après en avoir débattu, les membres unanimes (8, huit voix et 3, trois pouvoirs = POUR) délibèrent pour cette fermeture et cette création de poste.

Un arrêté dans ce sens sera pris par le Maire.

6°) Délibérer pour accorder une subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers Volontaires du CI des Couloirs :

Dans le cadre de leur traditionnel repas dansant qui se déroule en alternance, une année au Relais des Skieurs de La Pesse et une année à la salle des fêtes des Bouchoux, l'Amicale nous a sollicité pour retenir la salle du Relais le samedi 12 avril 2014 en soirée. Un accord unanime du conseil municipal leur a été donné selon les tarifs de location en vigueur.

Comme en 2012 et pour répondre à leur tournée traditionnelle de vente de leurs calendriers 2014, il est acté unanimement par les élus le fait de leur allouer une subvention de 215 €.

7°) Délibérer pour approbation des nouveaux statuts du SIDEC :

Suite à son contrôle de gestion effectué en 2010 par la Chambre Régionale des Comptes, cette dernière en a conclu à la nécessité de réformer les statuts du SIDEC afin d'en préciser ses compétences, ses modes d'intervention et de les adapter à l'évolution de l'environnement législatif et réglementaire des collectivités territoriales.

Cette décision de la Chambre Régionale des Comptes fait suite à l'approbation très largement majoritaire de ces nouveaux statuts, promulguée par arrêté préfectoral du 17 septembre 2009.

Ainsi, une nouvelle adaptation des statuts du SIDEC a-t-elle été adoptée par le Comité Syndical du SIDEC le 05 octobre 2013.

Il convient donc à chaque collectivité adhérente de délibérer sur ce nouveau projet de statuts.

Après en avoir débattu, les membres unanimes (8, huit voix et 3, trois pouvoirs = POUR) de délibérer favorablement pour ces nouveaux statuts du SIDEC.

8°) Démarches à entreprendre pour l'entretien des "bornes incendie" suite à la visite sur le terrain faite par les CI des Couloirs et au compte rendu reçu du Commandant MOUREAU :

La visite des points d'eau effectuée sur notre commune par le CI des Couloirs en date du 16 août 2013 fait ressortir un certain nombre d'anomalies.

Un tableau dans ce sens a été élaboré et porté à notre connaissance. Il porte sur toutes les bornes incendie de notre commune.

Il nous appartient donc de choisir une entreprise de notre choix pour faire effectuer les réparations ou les entretiens nécessaires.

C'est Joël VUAILLAT qui ce lundi 27 janvier 2014 sollicitera la Lyonnaise des Eaux pour les interpellier sur leur possibilité ou non d'intervenir sur ces points d'eau.

Dès la remise en état de ces bornes incendie, nous devons en aviser le Commandant Philippe MOUREAU.

9°) Délibérer pour acter la régularisation d'un appel de redevance d'assainissement :

Monsieur Raymond HOLLEY, domicilié rue de la Cure, nous a informé d'une anomalie entre les m³ d'eau consommés portés sur sa facture du service des eaux et les m³ qui ont servis de base au calcul de l'appel de redevance d'assainissement de la commune et qui nous ont été communiqués par la SDEI.

C'est un écart de 23 m³ qui a été pris en trop comme base de cette redevance assainissement et c'est donc un remboursement de 23 € 69 que la commune doit à Monsieur HOLLEY.

Délibération unanime (8, huit voix et 3, trois pouvoirs = POUR) pour acter ce montant à rembourser de 23 € 69.

10°) Approbation de la fiche action concernant la commune de La Pesse dans le cadre du projet de développement touristique de la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude :

Suite à une étude que notre commune a sollicité auprès du cabinet MTC en 2012 pour imaginer la création d'une zone ludique multi activités "été-hiver" et au travail important réalisé par le comité "neige et développement touristique" de la communauté de communes, un dossier conséquent reprenant les propositions et les plans d'actions par axe a été élaboré par la communauté de communes et sera présenté au Conseil Communautaire le 05 mars 2014 pour approbation. Ce dossier global doit ensuite être présenté aux différents financeurs potentiels et il est défini par tranche sur la période 2014/2020.

Ce dossier comporte donc des axes souhaités par les communes dont elles en auront la Maîtrise d'ouvrage et elles doivent, chacune, se prononcer sur ces axes.

Pour notre commune, les élus unanimes (8, huit voix et 3, trois voix = POUR) souhaitent donner leur approbation sur cette fiche action communale sans pour autant que ce soit un engagement formel (pas de délibération dans ce sens). En effet, ce sont les deniers de la commune qui guideront les élus dans la fiche action de notre commune.

11°) Délibérer pour autoriser la cession de la parcelle B 1091 "cabane des mushers" à la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude :

Suite à différents échanges de courriers entre la Communauté de Communes et la Commune de La Pesse, il a été acté à l'unanimité des membres présents lors du Conseil Communautaire du 18 décembre 2013 que la Communauté de Communes procéderait à l'acquisition de la parcelle B 1091 de 2 390 m² au prix proposé par la commune de 0 € 75 le m², sur laquelle se situe la cabane des mushers.

En effet, le bail emphytéotique d'origine qui a cessé le 14 novembre 2013 prévoyait que la commune de La Pesse devienne propriétaire de l'aménagement.

Or, dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté de Communes envisage de se porter acquéreur de cet aménagement "cabane des mushers" et de l'assiette foncière s'y rapportant, en s'engageant à respecter sa destination touristique.

Afin de régulariser cette opération avec l'étude notariale, les membres présents délibèrent favorablement et à l'unanimité (8, huit voix et 3, trois pouvoirs = POUR) pour acter cette cession et autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Départ d'Emile MARNAT à 21 h 15.

12°) Commission des finances : compte rendu de travail sur la faisabilité ou non des travaux liés aux locaux techniques communaux et aux travaux nécessaires à la réfection du toit de la Mairie/Ecole :

Les membres de la commission finances qui se sont réunis ce mardi 21 janvier 2014 ont étudié la faisabilité financière de ces travaux.

Le projet de construction d'un relais santé sur la plate forme de l'entrée nord du village qui débutera dès le printemps prochain et l'aménagement de la plate forme et des abords pour prévoir à plus ou moins court terme l'implantation d'une zone artisanale et /ou commerciale nécessiteront la destruction des bâtiments existants.

Une étude économique faite par le SIDEC ainsi qu'une approche financière du compte administratif 2013 et l'élaboration d'un tableau retraçant le désendettement des emprunts de notre collectivité nous ont permis d'étudier si l'impact financier de la construction de ce bâtiment pouvait être envisagé et supporté par la commune.

Après en avoir débattu et en tablant sur un échéancier permettant, avec le soutien financier du SIDEC et une ligne de trésorerie, le déblocage d'un emprunt avec une première échéance début 2017, les élus par 7, sept voix et 4, quatre pouvoirs décident d'engager la commune sur ce projet d'un nouveau bâtiment technique communal.

En ajoutant qu'une mutualisation avec la Communauté de Communes concernant les abords et l'accès permettra d'envisager une réduction des coûts.

S'agissant de la réfection de la toiture du bâtiment Mairie/Ecole, elle est rendue nécessaire par les infiltrations de plus en plus récurrentes qui viennent créer des désordres tant dans les locaux de la Mairie que dans l'appartement du Directeur de l'école.

Ces travaux chiffrés par des devis s'élèvent à environ 30 000 € HT. Ils peuvent être supportés par la C.A.F. (Capacité d'auto financement) dégagée par le compte administratif 2013, sans être obligé de passer par l'emprunt.

Il est donc décidé par 7, sept voix et 4, quatre pouvoirs d'engager ces travaux dès cette année. Il y a lieu de préciser que ces travaux devront se faire impérativement pendant les vacances scolaires d'été.

Courriers et points divers :

- Archivages de la commune : Anne LOZNEANU nous informe que l'archiviste qui devait débiter ce travail en ce milieu de mois de janvier 2014 ne pourra pas le faire considérant que la délibération que nous avons pris en ce sens n'aurait jamais été adressée. Or après recherches, il s'avère que la délibération a bien été communiquée. Par conséquent cet archivage ne se fera qu'en 2015 sauf à considérer qu'une commune se désiste et que nous puissions être mis à sa place.
- Déplacements doux : dans le cadre d'une politique mise en place par le Conseil Général du Jura pour soutenir des projets liés au développement des déplacements doux, il est demandé aux communautés de communes de faire part des dossiers qui pourraient être soutenus dans cette politique. Ce dossier ayant été abordé en point N°9-1 du conseil communautaire du 18 décembre 2013. Notre commune souhaitant proposer le dépôt d'un dossier concernant les cheminements doux prévus dans notre P.L.U. et notamment celui qui relie le coeur de la commune de La Pesse au village de l'Embossieux, il est décidé d'informer le Président de la Communauté de Communes par courrier de notre intention.
- Le Maire lit les courriers adressés à Monsieur Joseph BILAT pour connaître sa position quant à l'échéance fin décembre 2013 de son bail pâturage, au Centre de Protection Maternelle et Infantile de Saint Claude concernant un projet de création d'un mini crèche et à Madame Laura EQUENOT au Conseil Général du Jura pour solliciter un exemplaire de l'arrêté de boisement applicable sur notre commune ainsi que la carte détaillée de cet arrêté.
- Après s'être informé auprès de la Sous Préfecture, le Maire indique que le département du Jura n'a pas fait l'objet d'une reconnaissance dans l'arrêté interministériel du 17 janvier 2014 dans le cadre de la tempête "coup de vent" des 23 et 24 décembre 2013.
- Dans le cadre d'un nouvel arrêt de son PLU, la commune de Chézery-Forens nous a adressé un CD pour en prendre connaissance.
- Francis MORICHEAU va prendre contact avec la mairie de Saint Claude pour obtenir des informations quant à la facturation à notre commune d'une participation au fonctionnement de la crèche pour des enfants de familles de notre commune qui fréquentent cette structure.
- Informer les forains qui sollicitent la commune pour une installation sur la place publique lors de la prochaine fête du village que d'une part, ils en sont autorisés et que

d'autre part la fête aura lieu comme d'habitude le premier WE de septembre en précisant que la commune ne sera plus l'organisatrice de cette manifestation.

- Courrier du SIDEC nous informant que notre demande concernant les travaux de viabilisation sur l'ER7 de la zone de Chaudezembre a bien été prise en compte.
- Courrier reçu de la part du Maire des Moussières nous indiquant que le conseil municipal avait acté le fait de participer financièrement aux travaux d'électrification effectués par notre commune pour la cabane de football de Chaudezembre.
- Lecture du courrier recommandé avec AR adressé par notre avocat à Monsieur André PESENTI suite au courrier déposé en mairie et aux propos diffamatoires tenus publiquement.
- Information donnée à travers le courrier reçu en mairie concernant l'adjudication publique du 03 février 2014 de l'ensemble des biens de la S.C.I. de la Combe. L'affichage réglementaire a été effectué.
- Lecture du courrier reçu de notre huissier concernant le passif laissé par le gérant de la location gérance du Relais des Skieurs pour l'hiver 2012/2013, nous informant qu'il est considéré comme insolvable.
- ERDF nous informe (un affichage sera mis en place ainsi que des informations seront mises sur notre site internet) que des coupures d'électricité auront lieu dans la journée du 04 février 2014 afin de procéder à des élagages d'arbres devenus dangereux vers les lignes électriques et ainsi de les sécuriser.
- Lettre de remerciements de la famille ROLANDEZ envers la commune pour l'organisation qui a été faite pour le centenaire de Paul.

La séance est levée à 22 h 50.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 20 février 2014 à 19 h.

Le Maire.

Christian DAVID.

Le Secrétaire de Séance.

Francis MORICHEAU.